

Collectivités territoriales, RÉALISEZ VOTRE BILAN DE GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES)

Première étape pour réduire
votre empreinte carbone.

Réglementation, outils, témoignages
et retours d'expériences,

L'État vous accompagne.

**11 février 2025
de 14h00 à 16h00**



Contact : bilans-ges.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Programme

- 1. Introduction**
- 2. Bilan de Gaz à Effet de Serre : Généralités et réglementation**
- 3. Témoignage n°1 – Ville de Valence et Valence Romans Agglomération**
- 4. Bilan de Gaz à Effet de Serre : Rôle et action de la DREAL**
- 5. Témoignage n°2 - Haut-Bugey-Agglomération**
- 6. Bilan de Gaz à Effet de Serre : Base ADEME et synthèse des ressources et outils à disposition**
- 7. Réponses aux questions de participants - Conclusion**

Introduction

Matthieu PAPOUIN – Directeur adjoint – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Généralités et réglementation

- *Maxime ROUX – Chargé de mission stratégie climat des organisations et rapportage des politiques climatiques – MTEECPR / DGEC*

Les objectifs en termes de gaz à effet de serre

Objectifs INTERNATIONAUX

Accords de Paris

limiter le réchauffement global bien en
 dessous de 2°C, de préférence à 1,5°C

Objectifs EUROPÉENS

↘ 55 %

des émissions de GES d'ici à 2030
 par rapport à 1990
 (« fit for 55 »)

Objectifs NATIONAUX

Déclinaison dans différentes lois et dans la
 stratégie nationale bas carbone de la France
 (SNBC)

Future SNBC-3
 -50 % des émissions GES brutes entre 1990
 et 2030

Neutralité carbone
 en 2050

Situation 2023 en France : -31% des émissions de GES par rapport à 1990

Nécessité de multiplier par 2 le rythme actuel de baisse

Qu'est-ce qu'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ?



UNE ÉVALUATION DU VOLUME
DE GES ÉMIS SUR UNE ANNÉE
PAR LES ACTIVITÉS D'UNE
PERSONNE MORALE



UN PLAN D' ACTIONS DE
RÉDUCTION DES ÉMISSIONS
(PLAN DE TRANSITION)



DISPOSITIF OBLIGATOIRE
INTRODUIT PAR LA LOI
GRENELLE II (2010)

BEGES : est une évaluation des émissions des gaz à effet de serre (GES) d'une organisation sur une année d'activité, réparties par postes d'émissions. Il est assorti d'un plan de transition dans le but d'identifier des leviers d'actions de réduction

Rappels sur les BEGES obligatoires



→ Personnes morales de droit privé > 500 salariés (250 en outre-mer)

Tous les 4 ans

→ Collectivités > 50 000 habitants

→ Établissement publics > 250 agents

→ Services de l'État (sans seuil)

Tous les 3 ans

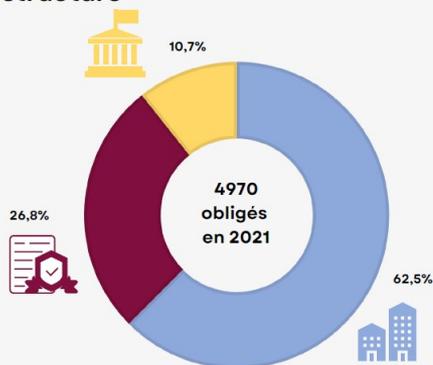
→ Dépôt **obligatoire** sur une plate-forme publique gérée par l'ADEME :

<http://www.bilans-ges.ademe.fr>

→ Plafond de sanction : 50 000€, 100 000 € en cas de récidive

Encouragement à réaliser des BEGES volontaires

Répartition des obligés par structure



Quel intérêt pour les organisations ?

- Le point de départ de toute stratégie climat !
- Peu d'organisations n'y voient aucun intérêt

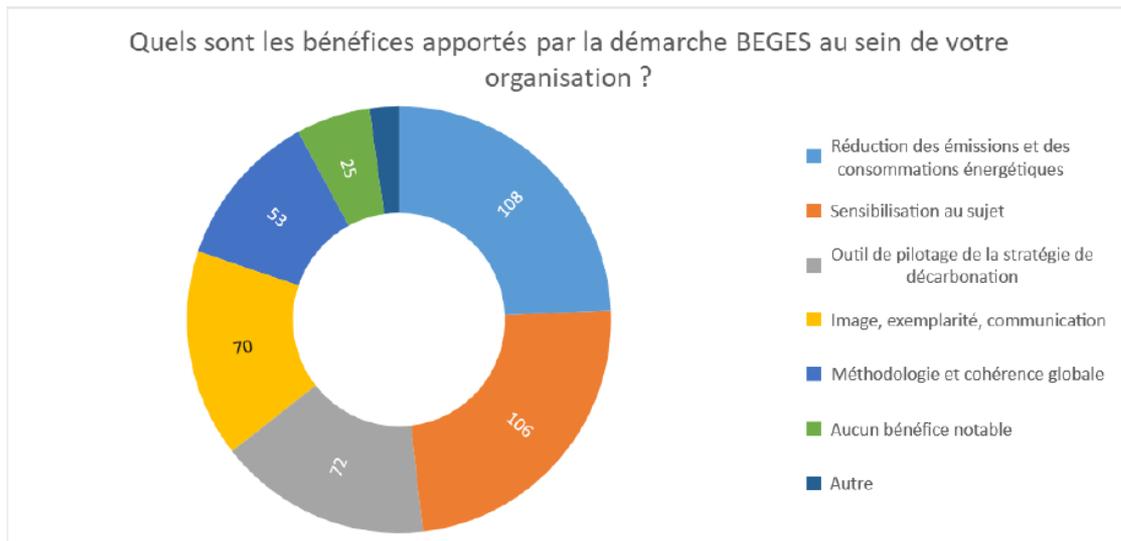


Figure 41: Principaux bénéfices apportés par la démarche BEGES

Possibilité
d'externaliser la
réalisation du BEGES
ou de l'internaliser

Chronologie des évolutions législatives et réglementaires

Loi ENE : art.75

- BEGES tous les 3 ans
- Obligés et seuils actuels

Modifications LEC

- Plan d'actions renforcé en plan de transition
- Sanction élevée à 10K€, 20K€ en cas de récidive
- Exonération de plan de transition pour les entreprises soumises au reporting extra-financier
- Exonération pour les collectivités soumises à PCAET

PJL Industrie verte

- Amende à 50K€
- Exclusion possible commande publique
- Eco-conditionnalité des aides publiques

2010

2015

2019

2022

2023

Modifications Loi TECV

- Fréquence à 4 ans pour les entreprises
- Sanction ajoutée à 1 500€
- Publication sur la plateforme ADEME

Modifications Décret BEGES

- Élargissement du périmètre des émissions
- Élargissement du périmètre de consolidation pour les entreprises

Rappels décret BEGES

Les principales évolutions à garder en tête sont les suivantes :

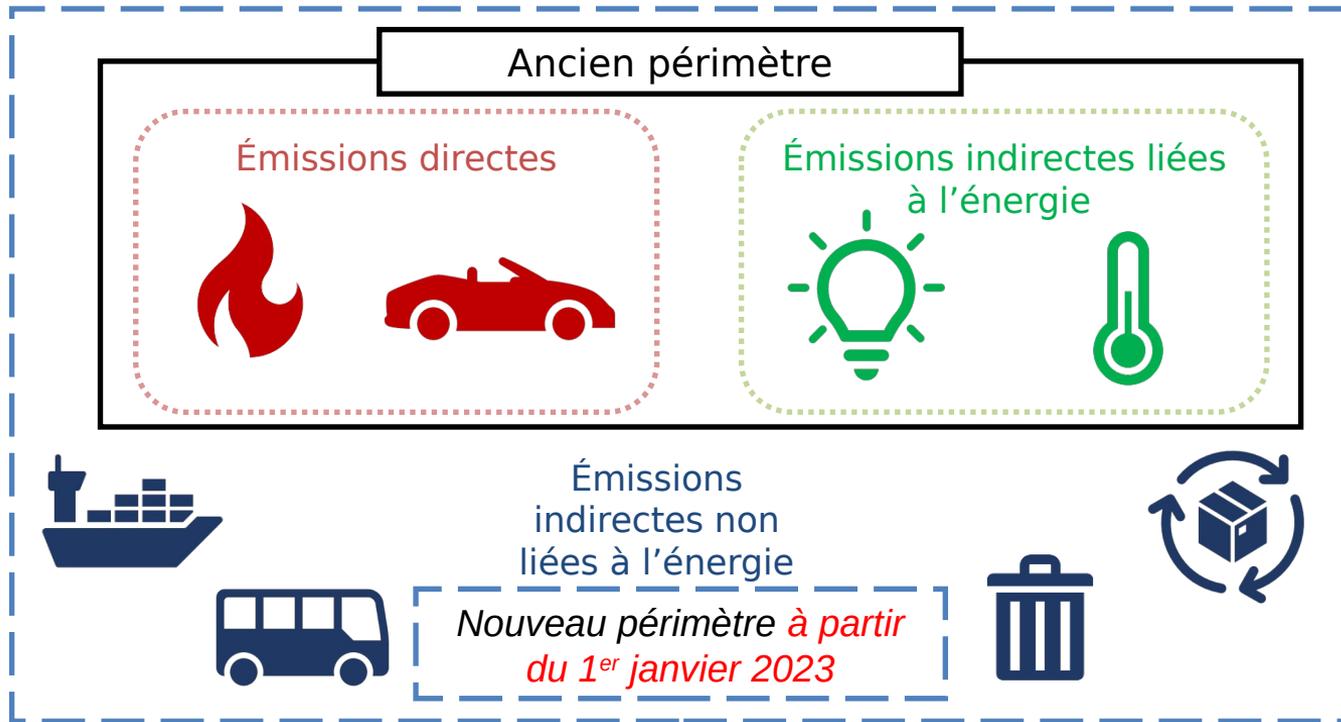
	Ancienne réglementation	Nouvelle réglementation
Périmètre des émissions	Obligatoires : scope 1 et 2 Recommandé : scope 3	Refonte des scopes et intégration du scope 3* (émission directes et indirectes <u>significatives</u>).
Périmètre organisationnel des entreprises	Consolidation pour les entreprises de même code NAF 2 au sein d'un groupe	Affranchissement de l'obligation de conformité du code NAF 2
Plan d'action / Plan de transition <i>(transposition LEC)</i>	Présentation, pour chaque scope, des actions envisagées et du volume de réduction global attendu	Présentation des objectifs, actions et moyens envisagés. Dans le cas d'un second bilan, justification des actions non mises en œuvre

* Exception pour les entreprises soumises à BEGES mais non soumises à DPEF / CSRD

Périmètre du BEGES



UNE ÉVALUATION DU VOLUME
DE GES ÉMIS SUR UNE ANNÉE
PAR LES ACTIVITÉS D'UNE
PERSONNE MORALE



Enjeu des émissions indirectes

- ✓ Elles représentent une part importante voire souvent prépondérante des émissions associées aux organisations.
- ✓ Elles sont potentiellement plus difficiles à mesurer précisément.
- ✓ Catégories d'émissions indirectes :

- les émissions indirectes liées à l'énergie → dites du « scope 2 »
- les émissions indirectes associées au transport (déplacements domicile-travail, transport de marchandises, etc.)
- les émissions indirectes associées aux produits achetés (fournitures, matières premières, etc.)
- les émissions indirectes associées aux produits vendus (y compris leur utilisation)
- les autres émissions indirectes de GES.

→ dites du « scope 3 »

Catégorie	Poste
1. ÉMISSIONS DIRECTES DE GES	1.1 Emissions directes des sources fixes de combustion
	1.2 Emissions directes des sources mobiles de combustion
	1.3 Emissions directes des procédés hors énergie
	1.4 Emissions directes fugitives
	1.5 Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)
2. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES À L'ÉNERGIE	2.1 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
	2.2 Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité
3. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AU TRANSPORT	3.1 Transport de marchandise amont
	3.2 Transport de marchandise aval
	3.3 Déplacements domicile-travail
	3.4 Déplacements des visiteurs et des clients
	3.5 Déplacements professionnels
4. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AUX PRODUITS ACHÉTÉS	4.1 Achats de biens
	4.2 Immobilisations de biens
	4.3 Gestion des déchets
	4.4 Actifs en leasing amont
	4.5 Achats de services
5. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AUX PRODUITS VENDUS	5.1 Utilisation des produits vendus
	5.2 Actifs en leasing aval
	5.3 Fin de vie des produits vendus
	5.4 Investissements
6. AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES	6.1 Autres émissions indirectes

Le principe du calcul est simple

on **liste** les activités
induites par l'entreprise



Chauffer les bureaux

Effectuer les déplacements en
avion

on **collecte**
les données (unités
physiques différentes)



132 000
kWh d'électricité

4 000 000 km
parcours

on **trouve** un convertisseur
(facteur d'émission (FE*))



60 gCO₂e / kWh

187 gCO₂ /
km.passager

on **multiplie** et on
obtient l'empreinte
carbone (unité tCO₂e)



6,9 tCO₂e

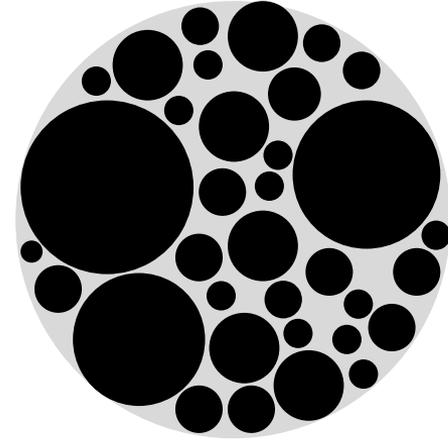
748 tCO₂e

* : Les FE sont en général ceux de la base empreinte de l'ADEME

On obtient



**La quantité totale de CO₂eq
induite par l'organisation**



Le détail par activité

Chronologie des évolutions législatives et réglementaires

Loi ENE : art.75

- BEGES tous les 3 ans
- Obligés et seuils actuels

Modifications LEC

- Plan d'actions renforcé en plan de transition
- Sanction élevée à 10K€, 20K€ en cas de récidive
- Exonération de plan de transition pour les entreprises soumises au reporting extra-financier
- Exonération pour les collectivités soumises à PCAET

Loi Industrie verte + Loi de finance

- Amende à 50K€ (100K€ si récidive)
- Exclusion commande publique possible
- Eco-conditionnalité des aides publiques

2010

2015

2019

2022

2023

Modifications Loi TECV

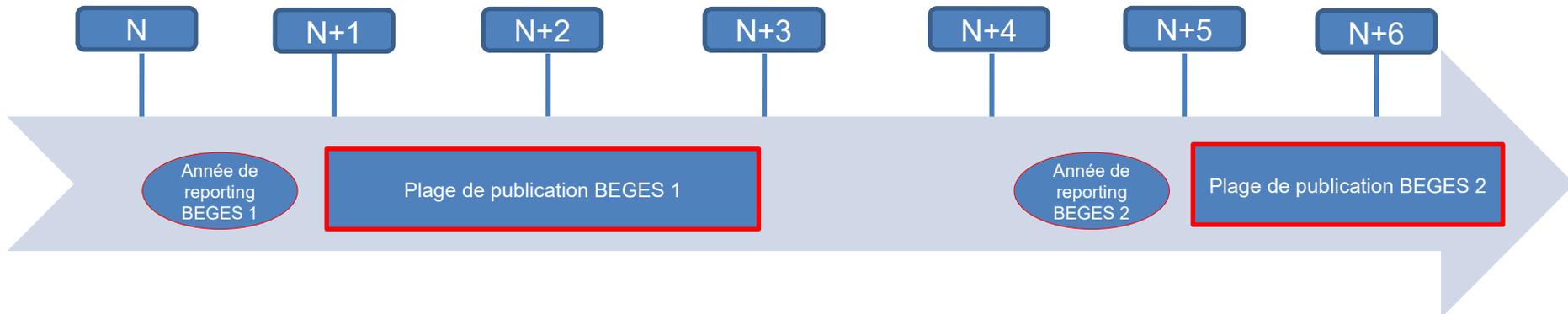
- Fréquence à 4 ans pour les entreprises
- Sanction ajoutée à 1 500€
- Publication sur la plateforme ADEME

Modifications Décret BEGES

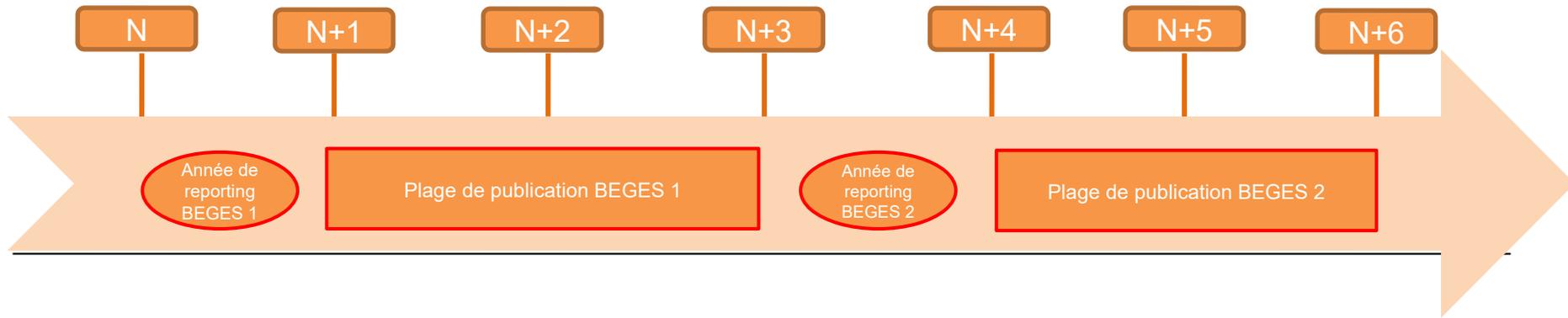
- Élargissement du périmètre des émissions
- Élargissement du périmètre de consolidation pour les entreprises

Rappels : chronologie de réalisation d'un BEGES

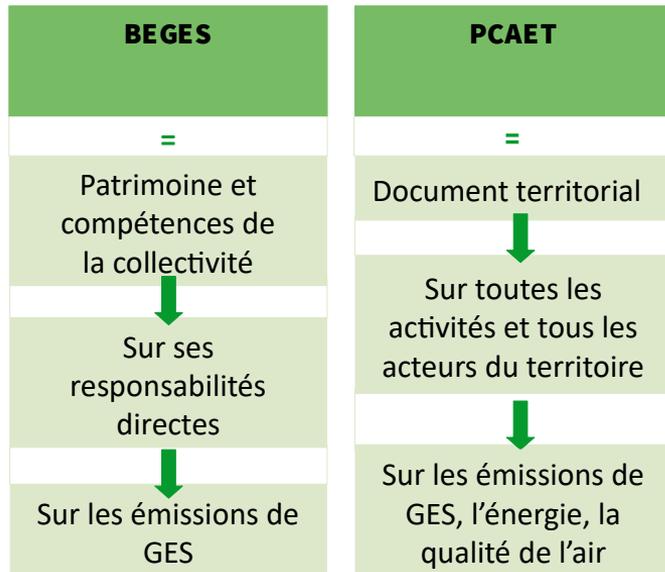
Personnes morales de droit privé :



Autres obligés :



Distinction et articulation entre BEGES et PCAET



Article L.229-25-I-3° du Code de l'environnement :

Les collectivités territoriales et leurs groupements mentionnés au 3° du présent I et couverts par un plan climat-air-énergie territorial prévu à l'article L. 229-26 peuvent intégrer leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre et leur plan de transition dans ce plan Climat-air-énergie territorial. Dans ce cas, ils sont dispensés des obligations mentionnées au présent article.



Il faut quand même publier sur la plateforme de l'ADEME



Un taux de conformité à améliorer

❖ Taux de conformité de 48% sur 2023 :



56% entreprises



32% établissements publics



33% collectivités territoriales

Témoignage n°1 : Ville de Valence et Valence Romans Agglomération

*Amélie DELCOUR - Cheffe de projets promotion santé environnementale et transition
écologique - Ville de Valence*

*Candice MAGNARD - Cheffe de projet Énergies Renouvelables - Valence Roman
Agglomération*

Notre territoire, en bref



2014 : Création de l'Agglo

Appartenance au SCoT du Grand Rovaltain

54 communes, en Vercors et Monts Ardéchois

224 000 habitants, soit 40% des Drômois

65 000 habs à Valence, la « Porte du Midi »



Candice Magnard

Cheffe de projet Énergies
Renouvelables

Mission Transition

Écologique et Sociale

Département Aménagement
du Territoire et Attractivités



Amélie Delcour

Cheffe de projets promotion
santé environnementale et
transition écologique

Pôle santé environnement

Développement Durable
Direction Santé Publique

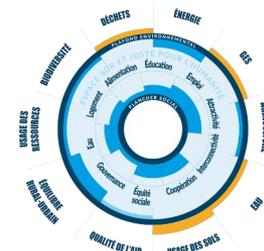
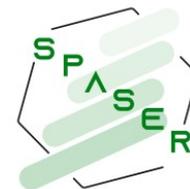
La transition écologique portée conjointement Ville & Agglo

- Projet de territoire 2020-2030
- Plan Climat Air Energie Territorial adopté en 2019
- Plan de sobriété environnemental adopté en 2023
- Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables adopté en 2023

☆☆☆ : Label Territoire Engagé Transition Écologique

Un outil d'évaluation systémique : le DONUT

Le tout porté par des **services communs.**



Collecter les données des services ...

Une étape cruciale !

- Définir le périmètre de la collecte
- Prendre en compte le SCOPE 3
- Attribuer les clés de répartition ville & agglomération
- Identifier les personnes ressources
- Sensibiliser les services à la collecte
- Qualifier la qualité de la donnée

Emissions directes :
activités de
l'établissement

Emissions
indirectes : transport

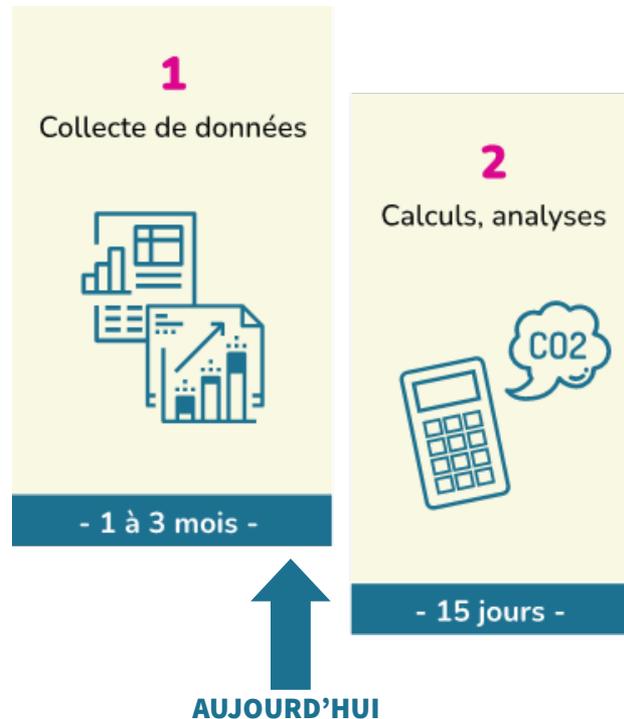
Emissions
indirectes : produits
vendus



Emissions indirectes :
consommation d'énergie

Emissions
indirectes : produits
achetés

Emissions
indirectes :
autres



Une prestation, deux beges.

Obligation de mise à jour des BEGES.

👉 **Un seul CCTP, une analyse commune, mais bien deux BEGES.**

👍 **Les + d'un prestataire :**

- Détection des « trous dans la raquette »
- Estimation des ordres de grandeur
- Expérience du 80/20 et challenge du plan de transition
-

👍 **Les + d'une démarche commune :**

- Pilotage commun pour avoir une vision globale des impacts
- Unique sollicitation des personnes ressources (collecte des données)
- Analyse applicable à plusieurs échelles (une politique, un service, etc.)
- Dynamique de participation et de co-construction des élus et des agents au même rythme



... pour définir un outil de monitoring.



Le constat

La **lisibilité de la réduction GES reste parcellaire** selon les compétences et les périmètres

Se fait **à postériori** car pas d'outil permettant d'orienter les choix, en fonction de l'impact consolidé de nos baisses de GES.



Le besoin

Volonté collective de se doter d'un outil de monitoring simple permettant d'orienter les décisions et de suivre les effets à l'échelle de l'EPCI, des communes et des satellites



Les fondamentaux de l'outil

- Correspondre à l'ensemble du patrimoine et des **compétences** des collectivités, dont les délégations de service public;
- Permettre **de simuler les impacts potentiels** de multiples projets;
- Permettre **d'éclairer la trajectoire** de l'Agglomération en fonction de ses objectifs.

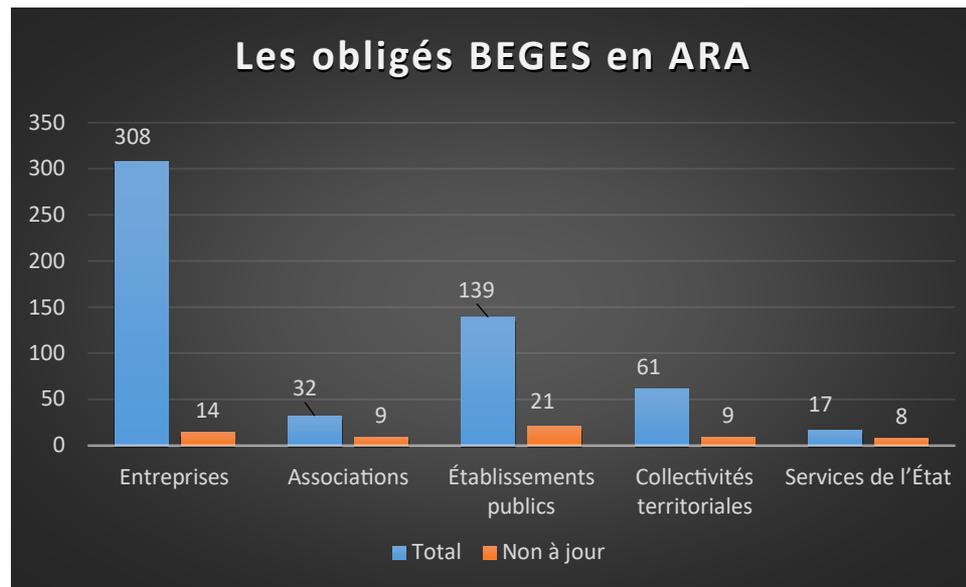


Bilans de Gaz à Effet de Serre : Rôle et actions de la DREAL

Jean-Jacques FORQUIN – Chef du pôle Climat Air Énergie - DREAL ARA

Rôle et actions de la DREAL

- 1) Contrôle de conformité des différents obligés
- 2) Conseil / accompagnement des obligés
- 3) Relance et proposition de sanction à la Préfecture de région
- 4) Réalisation et mise à jour de son propre BEGES
- 5) Portage des BEGES dans des actions connexes



Rôle et actions de la DREAL

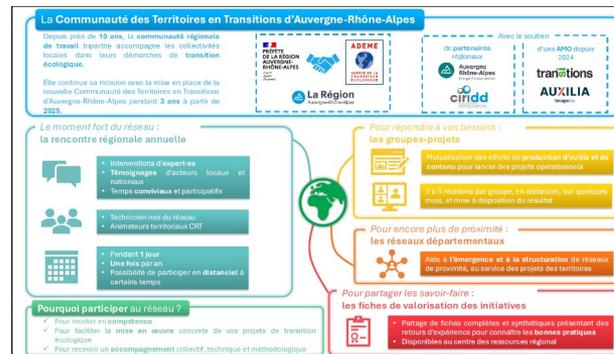
Portage des BEGES dans des actions connexes

Stratégie Eau-Air-Sol-Énergie



Objectif de réalisation de 100 % des BEGES de l'État à fin 2025

Communauté des Territoires en Transitions ARA



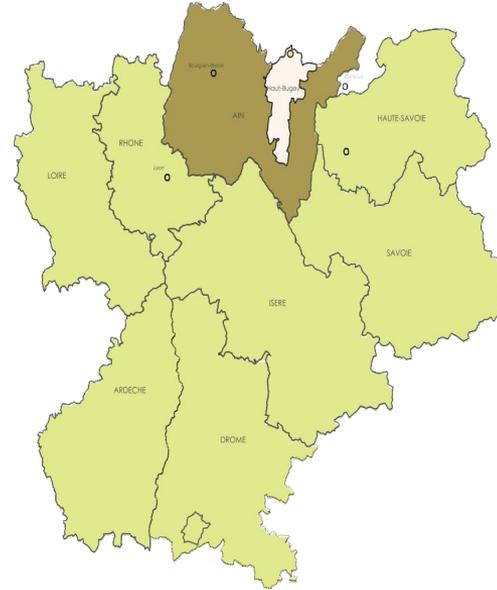
Travail entre pairs en groupes-projets sur un sujet technique (BEGES possible si plusieurs collectivités volontaires)

=> webinaire dédié au choix des sujets le 18/02 ouvert aux EPCI

Témoignage n°2 : Haut-Bugey Agglomération

*Julien SAUVAGE - Responsable Transition Écologique et Économie Circulaire -
Haut-Bugey agglomération*

- 42 communes
- 64 000 habitants
- Oyonnax ville-centre de 23 000 habitants
- A 1h de Lyon et Genève



HAUT
BUGEY
AGGLOMÉRATION



Premier PCAET adapté fin 2018

- TETE CAE 2*
- TETE Eci 1*

Lancement de la révision du PCAET en cours

Réalisation d'un BEGES en régie Organisation et point de vigilance

- Formation par l'ADEME à la méthode BEGES
- Acquisition des droits d'utilisation annuelle

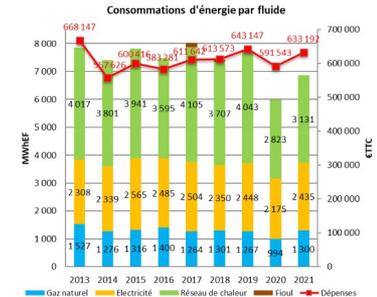


- Anticiper la récupération des données nécessaires
- Vigilance sur l'interprétation des résultats d'un BEGES à l'autre



Réalisation d'un BEGES en régie Quelques exemples, retours d'expériences

- **Emissions GES du patrimoine bâti de la collectivité**
Service : bâtiments
- **Emissions GES dues à l'utilisation de papier**
Services : institutionnel, communication



Réalisation d'un BEGES en régie

Quelques exemples, retours d'expériences

- **Emissions GES déplacements domicile-travail**
Service : ressources humaines



- **Emissions de GES déplacements professionnels**
Service : Moyens ressources

Réalisation d'un BEGES en régie

Utilisations pratiques

- **Calcul des émissions de GES évitées à l'occasion du Challenge Mobilité**
- **Calcul de l'impact de la mise place d'une journée de travail hebdomadaire**

Globalement suivi des actions mises en place en interne et construction d'actions en vue d'améliorer la prise en compte de ces enjeux en interne.

Base ADEME et synthèse des ressources et outils à disposition des collectivités territoriales

Robin VILLIES – Coordinateur Comptabilité Carbone – ADEME

Sylvain AVRIL – Référent Territoire Engagé Transition Ecologique – ADEME ARA

Ressources : Méthodologie réglementaire v5

- ✓ Publiée en juillet 2022
 - ✓ Établie en cohérence avec les normes et autres méthodes nationales ou internationales existantes à ce jour (ISO 14064-1, Bilan Carbone...)
 - ✓ Concertée avec le Pôle de la coordination nationale BEGES
 - ✓ Des guides sectoriels sont également proposés par l'ADEME
 - ✓ Entrée en application de la méthode V5 au 1er janvier 2023
- ➔ **En ligne sur le Centre de ressources de l'Ademe et le site du MTE :**

https://www.ecologie.gouv.fr/actions-des-entreprises-et-des-collectivites-climat#scroll-nav__

Méthode
pour la réalisation
des bilans
d'émissions de gaz
à effet de serre

conformément à l'article L. 229-25
du code de l'environnement

Où, qui et comment publier son BEGES

<https://bilans-ges.ademe.fr/>

ACCUEIL BILANS EN LIGNE

Bienvenue sur Bilans GES

Au-delà de la plateforme nationale pour la publication des bilans d'émission de gaz à effet de serre, retrouvez ici l'ensemble des ressources de l'ADEME sur la comptabilité carbone des organisations. Guides sectoriels, actualités réglementaires, informations générales... Tout le B.A.B.A pour vous lancer dans une démarche bas carbone!

À la une

21/02/2023

Le nouveau site Centre de Ressources Bilan GES est disponible

Le projet de refonte du site, visant à réduire l'impact environnemental du numérique et améliorer le service autour de la comptabilité carbone, permet ces services :

- Un nouvel environnement de consultation des Bilan GES ainsi qu'une amélioration de la publication
- Une version cohérente avec la nouvelle méthodologie réglementaire V5

Une version restreinte est actuellement disponible, de nouvelles fonctionnalités arriveront au cours de l'année 2023.

Il est également important de noter que la Base Carbone* a été transférée sur la nouvelle [Base Empreinte](#) *.

Pour plus d'informations relatives au transfert des BEGES de l'ancien site, consultez la page ["Comment publier ?"](#).

Que souhaitez-vous faire ?

Publier mon bilan GES

Consulter les bilans en ligne

ACCUEIL BILANS EN LIGNE

PUBLICATION D'UN BILAN

RECHERCHER UN BILAN

Comment publier ? Consulter tous les bilans

Principe

Enregistrez votre bilan GES en ligne via l'onglet « Bilan en ligne » Publier mon bilan GES ».

Le format retenu est conforme aux exigences de l'article L. 229-25 de Code de l'Environnement et cohérente avec la norme ISO 14064-1 : 2018. La méthode réglementaire V5 à utiliser aujourd'hui est [téléchargeable en cliquant ici](#).

Ce bilan sera consultable par tous les autres internautes. Vous pouvez toutefois paramétrer sa visibilité sur les éléments non réglementaires comme l'affichage ou non de vos données des catégories 3 à 6 (anciennement scope 3).

Vous retrouverez ci-dessous :

- La procédure à suivre pour publier votre bilan GES
- Le devenir des bilans publiés au format V4 sous le format V5 de la méthode réglementaire

Procédure

Avant tout, il est nécessaire de [se connecter](#) au site bilan GES.

Le fonctionnement a évolué depuis le premier trimestre 2023. Pour publier un bilan, il est désormais nécessaire de se rattacher d'abord à l'entité pour laquelle vous souhaitez publier.

Pour cela, rendez-vous sur la page « [Bilans en lignes > Consultation de mes entités et bilans](#) ».

Saisissez dans l'encadré prévu à cet effet le numéro SIREN de l'entité à laquelle vous souhaitez être rattaché.

Plusieurs cas de figures peuvent alors survenir :

- L'entité existe dans notre base de données et personne n'est encore rattaché : Vous devez réaliser de cette entité

Ressource : Guide dédié au plan de transition

- ✓ Publié en février 2022
- ✓ Clés méthodologiques pour la construction d'un plan d'action
- ✓ Retours d'expériences

➔ https://bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/plan_d_actions/siGras/0_



Programme Territoire engagé Transition écologique

Piloter son programme d'actions de transition écologique jusqu'à la labellisation

- Démarche globale **d'amélioration continue** pour la transition écologique
- Accompagnement complet sur les domaines de transition écologique Climat-Air-Energie-Economie circulaire
- Construction / Suivi des **plans réglementaires** PCAET, BEGES et PLPDMA
- **EPCI** prioritairement

1 plateforme :

<https://territoiresentransitions.fr/>



BEGES (plan de transition)

Plan de Transition Écologique

Filtrer

ELEVÉ EN COURS

1-Favoriser la réduction volume de déchets et la réduction d'émission liés à leur traitement

BEGES (plan de transition)

Tous les ans | Céline Bonnet +1

Modifié il y a 3 semaines

A DISCUTER

2-Poursuivre la réduction de consommation de carburants carbonés par la flotte de bennes à ordures

BEGES (plan de transition)

Lucie Commare

Modifié il y a 3 semaines

MOYEN EN COURS

3-Réduire les émissions de GES des visiteurs des équipements publics, y compris agents

BEGES (plan de transition)

Cassandre Schinelli +2

Modifié il y a 3 semaines

MOYEN EN COURS

4-Poursuivre la décarbonation du réseau de transport public CoqueliGo et mesurer son impact

BEGES (plan de transition)

Cassandre Schinelli | Direction des Transports

Modifié il y a 3 semaines

EN RETARD

5-Acheter des biens et construire des ouvrages avec un contenu carbone plus faible (immobilisations)

BEGES (plan de transition)

Richard Bourdin +1

Modifié il y a 3 semaines

REALISE

6-Poursuivre l'amélioration de la sobriété, de performance énergétique des bâtiments publics et leur sortie des énergies fossiles.

BEGES (plan de transition)

Amandine Bonnet +2 | Service patrimoine bâti

Modifié il y a 3 semaines



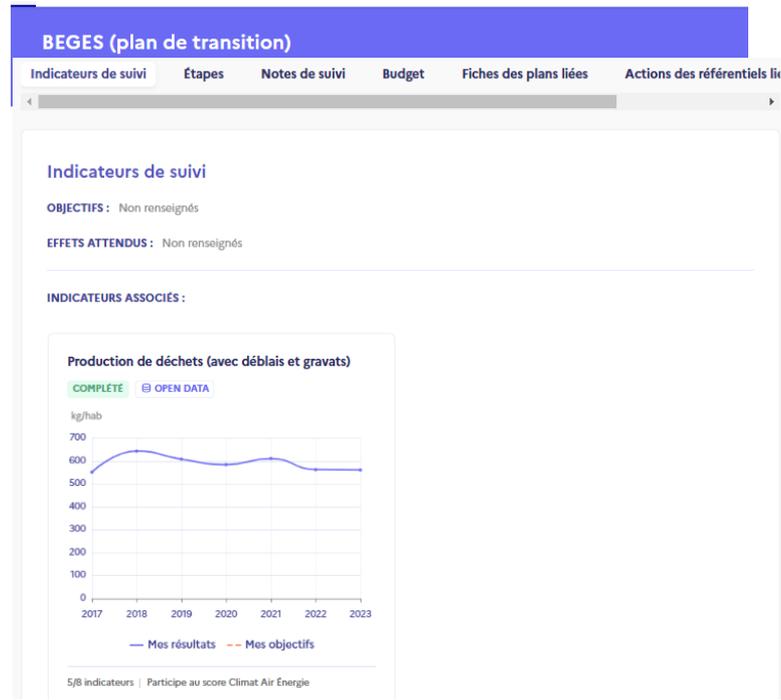
Programme Territoire engagé Transition écologique

Piloter son programme d'actions de transition écologique jusqu'à la labellisation

- Démarche globale **d'amélioration continue** pour la transition écologique
- Accompagnement complet sur les domaines de transition écologique Climat-Air-Energie-Economie circulaire
- Construction / Suivi des **plans réglementaires** PCAET, BEGES et PLPDMA
- **EPCI** prioritairement

1 plateforme :

<https://territoiresentransitions.fr/>



Questions / Réponses Conclusion

Collectivités territoriales, RÉALISEZ VOTRE BILAN DE GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES)

MERCI POUR VOTRE
ATTENTION



Contact : bilans-ges.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr